



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DE LA FECAFOOT TENUE LE 26 AOUT 2022 A DOUALA

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six du mois d'août, sur convocation de son Président, s'est tenue à l'hôtel Best Western de Douala, de 10 H 00 à 18 H00, sous la présidence de **Monsieur ETO'O FILS Samuel, Président de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT)**, une session Ordinaire du Comité Exécutif de la FECAFOOT.

Outre **Monsieur ETO'O FILS Samuel, Président de la FECAFOOT**, étaient présents :

- **Madame EKO MENDOMO Céline, 1ère Vice-Présidente ;**
- **Monsieur BOUBAKARI BELLO, 2ème Vice-Président ;**
- **Monsieur DJAMPIR Arthur, 3ème Vice-Président ;**
- **Monsieur NJALLA QUAN Henri Junior, 4ème Vice-Président ;**
- **Monsieur ABBO MOHAMADOU, Membre ;**
- **Monsieur NYASSA NYASSA Roger, Membre ;**
- **Monsieur FOKO KAMGA Stéphane, Membre ;**
- **Monsieur MONGUE NYAMSI Daniel, Membre ;**
- **Monsieur ABDOUL KARIMOU, Membre ;**
- **Monsieur ABDOULAY ABDOUL RAZACK, Membre ;**
- **Monsieur FEUTCHEU Joseph, Membre ;**
- **Monsieur FOUEDJOU Norbert, Membre ;**
- **Monsieur YAKAM Gilbert, Membre ;**
- **Madame KWEMO Safia, Membre ;**
- **Monsieur NKOUMVONDO Prosper, Membre ;**
- **Monsieur MBIGHA Félix, Membre ;**
- **Monsieur DJOUNANG Blaise, Secrétaire Général P.i.**

Le quorum étant atteint, le Comité Exécutif de la FECAFOOT a pu valablement délibérer et statuer en vertu des dispositions **des articles 39, 40 et 41 des Statuts de la FECAFOOT**, sur les points ci-après inscrits à l'ordre du jour :

1. Approbation du projet d'ordre du jour ;
2. Compte rendu et approbation des décisions prises lors du dernier Comité Exécutif ;



3. Compte rendu et approbation des décisions prises par les Comités d'Urgence ;
4. Situation du personnel ;
5. Présentation du projet de chronogramme de la saison sportive 2022-2023 ;
6. Présentation du rapport d'activités du Secrétariat Général de la FECAFOOT ;
7. Situation des honoraires de Maître Antonio Rigozzi ;
8. Projet de réhabilitation du parc automobile de la FECAFOOT ;
9. Proposition de nomination des présidents, vice-présidents, rapporteurs et membres des Commissions permanentes et *ad hoc* ;
10. Proposition des présidents, vice-présidents, rapporteurs et membres des Commissions indépendantes et des organes juridictionnels ;
11. Examen de la création d'une Commission fédérale chargée de gérer le statut des éducateurs et entraîneurs de football ;
12. Examen et validation du projet de budget de la FECAFOOT pour l'exercice 2022 ;
13. Examen du projet d'organigramme de la FECAFOOT ;
14. Examen de la demande de changement de dénomination d'un club ;
15. Divers ;

Après examen desdits points, le Comité Exécutif a pris les résolutions suivantes :

Résolution N° 1

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, a modifié l'ordre du jour en apportant des amendements à certains points, notamment :

- le point relatif à la situation du parc automobile de la FECAFOOT ;
- la reformulation du point concernant la proposition des présidents, vice-présidents, rapporteurs et membres des Commissions juridictionnelles ;
- la reformulation du point relatif au statut des éducateurs sportifs et entraîneurs de football ;
- l'ajout d'un point concernant certaines Directives de la FIFA ;
- l'ajout d'un point concernant la clarification sur les importations de rames de papiers et des matériels roulants.

Résolution N° 2

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, confirme l'ensemble des décisions prises par le dernier Comité Exécutif de la FECAFOOT tenu le 16 février 2022 à Limbé.

Résolution N° 3

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, entérine l'ensemble des décisions prises par les Comités d'Urgence depuis le dernier Comité Exécutif tenu le 16 février 2022 à Limbé.

Résolution N° 4

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions de reclassement et de contractualisation de certains personnels de la FECAFOOT.

Résolution N° 5

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, valide le projet de chronogramme de la saison sportive 2022-2023.

Résolution N° 6

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport d'activités du Secrétariat Général et valide les présentations et propositions contenues dans ledit rapport.

Résolution N° 7

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, mandate le Président de la FECAFOOT pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'effet d'instruire, diligenter et éventuellement transiger sur les honoraires de **Maître Antonio Rigozzi**.

Résolution N° 8

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, donne mandat au président de la FECAFOOT pour l'achat de deux (02) bus neufs pour les sélections seniors masculine et féminine et pour le renouvellement du parc automobile de la FECAFOOT.

Résolution N° 9

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, valide les nominations aux postes des présidents, vice-présidents, rapporteurs et membres des commissions permanentes et *ad hoc* de la FECAFOOT.

Résolution N° 10

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions des candidatures aux postes de présidents, vice-présidents, rapporteurs et membres des organes juridictionnels de la FECAFOOT.

Résolution N° 11

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions visant à créer les Commissions fédérales chargées respectivement de gérer le statut des éducateurs, des entraîneurs et des arbitres de football.

Résolution N° 12

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, valide le projet de budget de la FECAFOOT pour l'exercice 2022.

Résolution N° 13

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition d'augmentation des indemnités mensuelles des membres du Comité Exécutif.

Résolution N° 14

Le Comité Exécutif donne mandat au président de la FECAFOOT à l'effet d'investiguer et éventuellement dénoncer les personnes s'étant appropriées les exonérations douanières et fiscales obtenues par la FECAFOOT auprès du Ministère des Finances à la FECAFOOT à des fins personnelles.

Résolution N° 15

A la suite de la présentation du rapport d'audit comptable du Cabinet Moore Stephens sur la période 2016-2021, le Comité Exécutif donne mandat au président de la FECAFOOT pour :

- Solliciter auprès de la FIFA des clarifications sur l'état des avoirs de la FECAFOOT disponibles dans ses livres ;
- Saisir **Monsieur TOMBI A ROKO** pour obtenir les documents relatifs aux contrats de construction des stades et autres infrastructures immobilières signés durant son mandat ;
- Ouvrir des discussions avec **Monsieur MANGA ONGUENE**, ex Directeur Technique National, pour mettre un terme au litige qui l'oppose à la FECAFOOT ;
- Inviter les personnes ayant obtenu des fonds de la FECAFOOT à produire les comptes d'emploi dans les meilleurs délais ;
- Engager à l'encontre des personnes débitrices, des procédures adéquates pour le recouvrement des sommes dues.

Résolution N° 16

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, autorise le changement de nom de certains clubs comme suit :

- « SOLEIL FC de MBANGASSINA » en « **MVOGBELINGA FOOTBALL CLUB** » ;
- « RIZIERE de Tonga » en « **RIZIERE FOOTBALL CLUB du NOUN** » ;
- « UNIVERSITY OF BUEA FC » en « **ATESS FA** » (Association to Train and Educate students through sports).

Fait à Douala le 26 août 2022

LE **SECRETARE GENERAL P.I**



BLAISE DJOUNANG